

Ordre du jour :

- **Travaux de trottoirs**
 - Pose de caniveaux des eaux pluviales
 - Conventions de fleurissement avec des riverains
 - Etude d'un projet alternatif

- **Eglise**
 - Présentation du rapport de l'Architecte
 - Travaux d'urgence
 - Chauffage - Devis
 - Création d'une Commission de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel

- **Entretien de terrains**
 - Proposition de convention 2024 de la BRIF
 - Proposition de ménage des salles communales

- **Projet de poste électrique RTE**
 - Convention de servitude - Indemnité

- **Aménagements communaux**
 - Borne électrique – Tarif de revente de l'énergie

- **AIRE DE JEUX**
 - Travaux de mise en conformité- Chiffrage

- **ZONES INONDABLES**
 - Planning des travaux

- **TERRAIN COMMUNAL**
 - Mise en vente d'une parcelle
 - Don à la commune d'une parcelle

- **VIDEOSURVEILLANCE**
 - Devis

- **MOBILIER URBAIN**
 - Entretien et nettoyage

- **Urbanisme**
 - Projet de modification de façade de Monsieur Sylvain MACHON

- **Personnel communal**
 - Prime de pouvoir d'achat 2023
- **DONS DES ADJOINTS**
- **ASSOCIATIONS**
 - Subventions
 - Fusion du Comité des Fêtes, Bibliothèque et Club Temps Libre

Etaient présents : Messieurs Michel FLAHAUT, Sylvain COGNON, Philippe PETIT, Nicolas WARAMBOURG, Claude SLOWIK, Philippe TRUFFAUX, Madame Odile HIEZ.

Etaient absents excusés :

Monsieur Régis DELAHAYE, Mesdames Alexandra BIENFAIT, Isabelle VASSEUR.

Madame Alexandra BIENFAIT donne pouvoir à Monsieur Nicolas WARAMBOURG.
Madame Isabelle VASSEUR donne pouvoir à Monsieur Sylvain COGNON.

Monsieur Sylvain COGNON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance ouverte, Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques pour le compte rendu précédent.

Celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

- **Travaux de trottoirs**

Le Maire explique que les subventions attendues à hauteur de 70 % du dossier n'ont pas été obtenues cette année.

Il ne souhaite donc pas proposer de lancer le dossier en l'état, ne souhaitant pas avoir recours à un emprunt autre qu'un prêt relais qui est parfois nécessaire dans l'attente de l'obtention des subventions et aides attendues.

- Pose de caniveaux des eaux pluviales

La pose des caniveaux est réalisée par l'association EVE AISM d'Ecourt-Saint-Quentin. Le coût de ces travaux est pris en charge par les fonds de concours apportés par la société Wolkswind.

Les rues d'Enfer, de la Croix, de Barastre et de Beugny sont terminées.

La rue de Bapaume est en cours. Il restera à remplacer certains tuyaux en acier. Cela sera fait à la fin du chantier.

Le Maire propose une réunion de la Commission Travaux avant que des décisions soient prises sur le chantier trottoir, pour en modifier la méthode de réalisation éventuellement.

Les travaux d'espaces verts pourraient être pris partiellement en charge au titre de la subvention H2Air et du contrat qui lie la commune à l'Association BRIF.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Conventions de fleurissement avec des riverains

Le Maire propose de reconduire l'offre des bons de fleurs de 30,00 € par foyer.

- Etude d'un projet alternatif

Il propose aussi d'ajouter une prise en charge des coûts de fleurs perpétuelles quand elles sont mises sur le domaine public par le riverain et entretenues par ses soins.

Cela pourra se faire à condition que l'emplacement choisi soit pris en accord avec la commune.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

- **Eglise**

- Présentation du rapport de l'Architecte

Le Maire expose les échanges qu'il a eu avec l'architecte en charge de l'étude de l'église.

En attente du rapport détaillé, l'architecte a exposé une problématique très contraignante qui est la poussée de la charpente au niveau des chaînages, ce qui a pour conséquence de pousser les murs vers l'extérieur.

Cela entraîne les fissures à l'intérieur de l'église et fragilise cet édifice.

- Travaux d'urgence

Les travaux pour remédier à ce problème consisteraient à la dépose partielle de la toiture et à la mise en place de renforts et autres tirants.
Ces travaux seraient estimés à 500 000,00 € au minimum.

Il y a aussi des fuites d'eaux sur les toitures des coursives qui engendrent des dégâts à l'intérieur du bâtiment, notamment sur les plâtres.

Un plâtre au-dessus du baptistère vient par ailleurs d'être réparé. Sa chute a entraîné des dégâts sur une des statues

Il y a également des traces d'humidité en bas des murs du côté des granges FRASSAINT. Cela provient des terres qui ont été apportées lors d'un chantier réalisé voilà plusieurs années. Elles empêchent le mur de respirer convenablement.

Les bois de supportage des paliers dans le clocher sont posés sur des lattes.

Cela n'apporte pas une sécurité suffisante pour l'accès des personnes.

Le Maire propose de procéder à la réparation des toitures latérales par le remplacement des tôles et des chevrons. Ce chantier sera réalisé par l'Association EVE d'Ecourt-Saint-Quentin.

Il propose également de faire des sondages et de procéder si possible à l'évacuation des terres gênantes sur la droite de l'édifice.

Les élus valident ces propositions.

Le débat est ouvert pour savoir comment le Conseil Municipal souhaite financer les gros travaux.

Philippe PETIT propose de ne pas réaliser les travaux de sécurisation des trottoirs, de chercher les subventions et de faire un crédit pour payer les travaux de remise en état de l'église, donc de mettre en œuvre 500 000,00 € de travaux d'église dans un premier temps.

Après discussion, les Conseillers Municipaux décident de ne pas suivre cette voie et de mettre en place une étude complète avant de réaliser les lourds travaux, de se conformer à un calendrier qui sera vu avec l'architecte.

- Création d'une Commission de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel

Le Maire propose de mettre en place une Commission de réflexion pour trouver toutes les aides financières possibles à ce projet et donc de réfléchir à des utilisations alternatives aux seules cérémonies religieuses.

Cela permettrait de faire accepter l'édifice et les lourds travaux au plus grand nombre d'habitants.

Odile HIEZ fait remarquer qu'il faut absolument s'assurer que les utilisations soient en adéquation avec la forme sacrée du lieu.

Le Maire redit qu'il n'est pas dans sa philosophie de mettre de l'argent public dans un chantier qui ne servirait qu'à une petite part des habitants, qu'il faut dans le respect du lieu et de son utilisateur principal, penser à des utilisations autres, qu'il faut ouvrir le débat et écouter ce qui se fait.

Claude SLOWIK propose d'aller voir ce qui se fait dans d'autres églises et de rapporter les idées qu'il y trouve.

La proposition de création de la Commission est acceptée.

- **Entretien de terrains**

- Proposition de convention 2024 de la BRIF
- Proposition de ménage des salles communales

Convention d'entretien de la Commune

Monsieur Le Maire a indiqué au Directeur de l'Association BRIF qu'il faut améliorer le nettoyage des salles communales.

La BRIF a décidé de ne pas augmenter le coût de la prestation pour 2024 et a ajouté une demi-heure sur le ménage pour remédier à ce problème.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention d'entretien de la commune qui pourrait être conclu avec l'Association BRIF située à BAPAUME avec effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de un an.

Le coût annuel des prestations tonte, débroussaillage, ménage s'élève à 5 400,00 € TTC. Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation du tarif.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents accepte les termes de cette convention.

Il charge Monsieur Le Maire de signer cette convention avec L'Association **BRIF de BAPAUME**.

Délibération 2024/001

- **Projet de poste électrique RTE**

- Convention de servitude - Indemnité

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que RTE/ENEDIS va créer un poste électrique de 225 Kv sur la commune.

RTE Réseau de Transport d'électricité souhaite donc créer la liaison électrique souterraine à 225 000 Volts CHEVALET – HAPLINCOURT.

Ce projet va impacter la parcelle cadastrée ZA 77 appartenant à la commune de HAPLINCOURT. Il donne lecture du projet de convention de servitude qui pourrait être conclu avec RTE Réseau de Transport d'électricité et présente le plan parcellaire.

Cette convention de servitude définit les droits accordés à RTE. Elle sera conclue pour la durée de cet ouvrage.

RTE s'engage à verser à titre de compensation forfaitaire, lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité de 150,00 € à la commune de HAPLINCOURT.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents accepte les termes de cette convention de servitude et l'indemnité proposée. Il charge Monsieur Le Maire de signer cette convention de servitude avec RTE.

Délibération 2024/002

- **Aménagements communaux**

- Borne électrique – Tarif de revente de l'énergie

Le Maire demande à l'assemblée son avis sur le tarif du kw/h à facturer aux utilisateurs de la borne électrique de la commune.

Il avait estimé ce prix à environ 0,44 € TTC.

Considérant les augmentations régulières actuelles du coût de l'électricité, le Conseil Municipal à l'unanimité propose de fixer le tarif de revente du kw/h à 0,50 € TTC.

- **AIRE DE JEUX**

- Travaux de mise en conformité- Chiffrage

Le Maire informe l'assemblée que la Société JPP Equipement de Valence propose le un devis de 1 253,53 € TTC pour les équipements de l'aire de jeux.

Il attend le devis de l'Association EVE AISM qui inclut la mise aux normes de l'aire de jeux et le nettoyage de la partie garage.

Cette prestation est estimée à 3 000,00 € TTC.

- **ZONES INONDABLES**

- Planning des travaux

Le Maire explique que la date d'achat du terrain dédié au bassin n'est pas encore validée.

- **TERRAIN COMMUNAL**

- Mise en vente d'une parcelle

Le Maire indique à l'assemblée qu'il est en attente du retour des domaines pour les parcelles qui entrent dans le giron communal.

- Don à la commune d'une parcelle

Le Maire explique que le propriétaire du calvaire Rue de Barastre, Monsieur Bernard JEAN, fait don de cette parcelle et d'une parcelle de 8000 m2 en contrepartie de la prise en charge de ce calvaire par la commune.

Le Conseil Municipal accepte ce don.

- **VIDEOSURVEILLANCE**

➤ Devis

Un nouveau devis sera proposé aux élus, il n'est pas arrivé ce jour.

- **MOBILIER URBAIN**

➤ Entretien et nettoyage

L'association BRIF de Bapaume va procéder au nettoyage des lampadaires et du mobilier urbain, y compris l'abri de bus.

Le Conseil Municipal valide le fait que le coût de ces travaux soit inclu dans les prestations relatives à l'entretien des haies.

- **Urbanisme**

➤ Projet de modification de façade de Monsieur Sylvain MACHON

Le Maire présente la demande de travaux de Monsieur Sylvain MACHON, en date du 2 janvier 2024, pour l'habitation sise 8 Rue de Bapaume à Haplincourt.

Il souhaite supprimer 2 fenêtres et créer une fenêtre et une porte sur cette maison.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces travaux.

Annexe 1 – Plans

- **Personnel communal**

➤ Prime de pouvoir d'achat 2023

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une prime de pouvoir d'achat a été instituée pour soutenir le pouvoir d'achat des Agents Publics de la Fonction Publique Territoriale. Cette prime n'est pas obligatoire.

Le montant de la prime dépend d'un barème fixé en fonction des revenus des agents. Il propose de verser une prime à la secrétaire de Mairie. Le montant plafond maximum est de 700,00 €. Ce montant sera proratisé en fonction de son temps de travail.

Considérant que Madame Isabelle LEQUETTE est Agent intercommunal employée 15 heures à la Mairie, sa prime pourrait être de 300,00 € qui représente :
700,00 € x 15 heures/35 heures.

Le Conseil Municipal accepte le versement de cette prime de 300,00 € et charge le Maire de la soumettre au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière pour validation.

- DONS DES ADJOINTS

La séance ouverte Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de dons déposés en Mairie qui s'élèvent à la somme de 357,88 €. Ils concernent :

Monsieur Nicolas WARAMBOURG : 190,00 €

Madame Odile HIEZ : 167,88 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide :

- L'acceptation de ces dons pour montant total de 357 88 €.

- D'inscrire cette recette à l'article 756 « **Libéralités reçues** » au Budget Primitif 2024.

Délibération 2024/005

- ASSOCIATIONS

➤ Subventions

➤ Fusion du Comité des Fêtes, Bibliothèque et Club Temps Libre

Le Maire indique à l'assemblée qu'il attend les bilans des associations et leurs projets 2024 avant de proposer les subventions qui seraient attribuées.

Subvention 2024

La séance ouverte, Monsieur Le Maire propose de verser une subvention de 100,00 € au téléthon.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2024.

Délibération 2024/003

➤ Fusion du Comité des Fêtes, Bibliothèque et Club Temps Libre

Le Maire propose la fusion du Comité des Fêtes, la Bibliothèque et le Club Temps Libre car il n'y a plus de trésorier qui gère ces associations. Les bureaux des associations concernées sont d'accord pour cette fusion.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Contrat d'assurance – Commune

La séance ouverte, Monsieur Le Maire propose de revoir le contrat de la commune qui est assurée chez AMP à Boves. La cotisation annuelle proposée pour 2024 est de à 5 866,71 € TTC. Pour 2023, elle était de 2 172,06 € TTC.

Il présente le contrat de la Société ALLIANZ de PARIS La Défense qui reprend les mêmes garanties, pour un montant annuel de 2 993,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité, des membres présents accepte les termes de ce Contrat et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour le signer avec Société ALLIANZ de PARIS La Défense avec effet au 1^{er} Février 2024.

Délibération 2024/004

Divers

Il sera fait l'achat de sacs de sel pour que les élus puissent répondre aux demandes des personnes isolées ou âgées lors des prochaines intempéries.

Chaque élu aura la responsabilité d'apporter du sel aux personnes qui en feront la demande s'il le juge nécessaire et de procéder si besoin au salage devant les résidences des personnes âgées.

Les élus sont également invités à reprendre contact avec les habitants qui auraient besoin de produit à rats. Chacun a sa liste de contacts établie lors de la dernière période de dératisation.

Les élus feront un rapport de leurs interventions.

Pièces annexées : Annexe 1 : Projet de travaux MACHON Sylvain - plans.

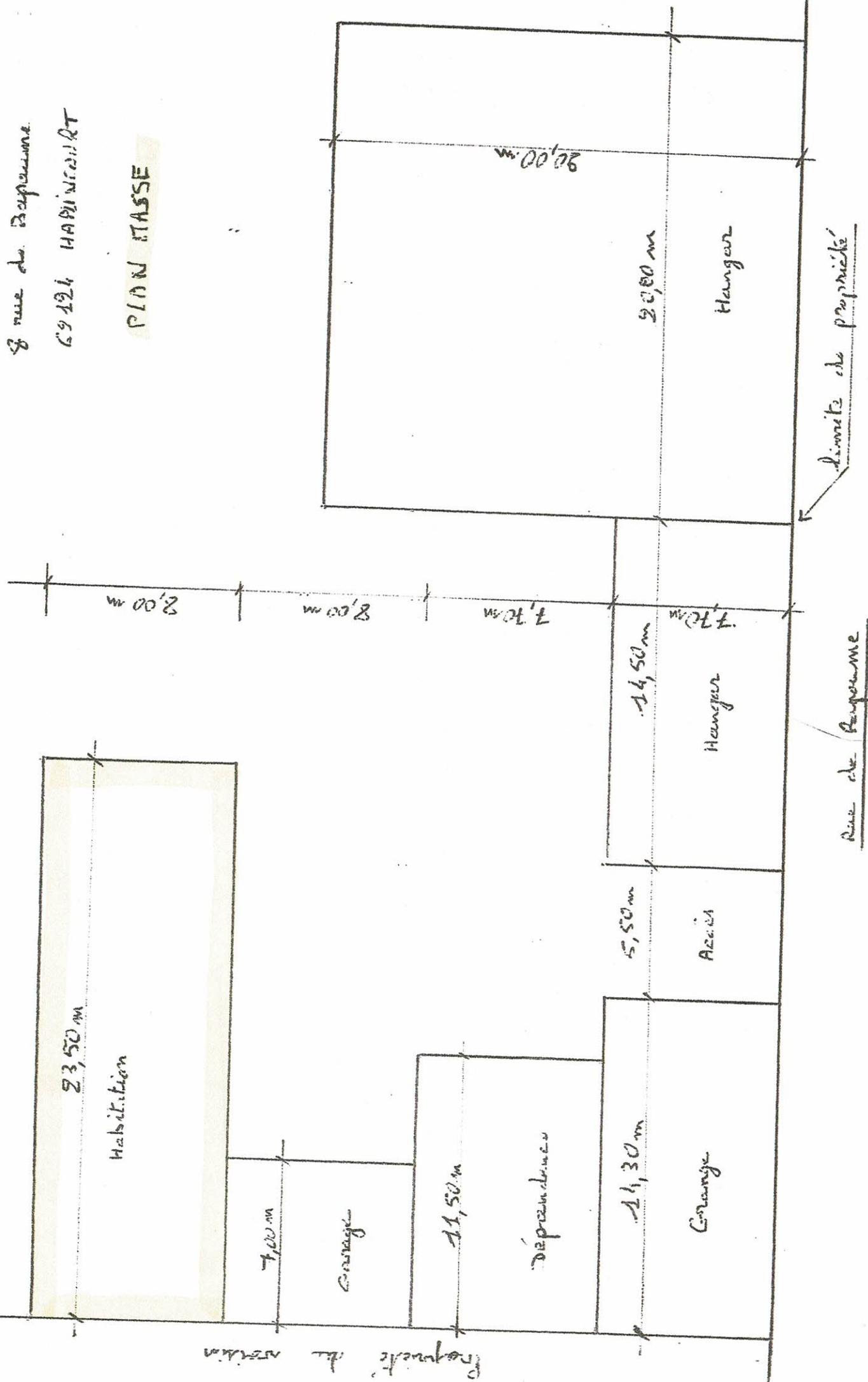
Annexe 1. PV 29/01/2024

MACHON Sylvain

8 rue de Buzareme

69124 HADINVAULT

PLAN MASSE

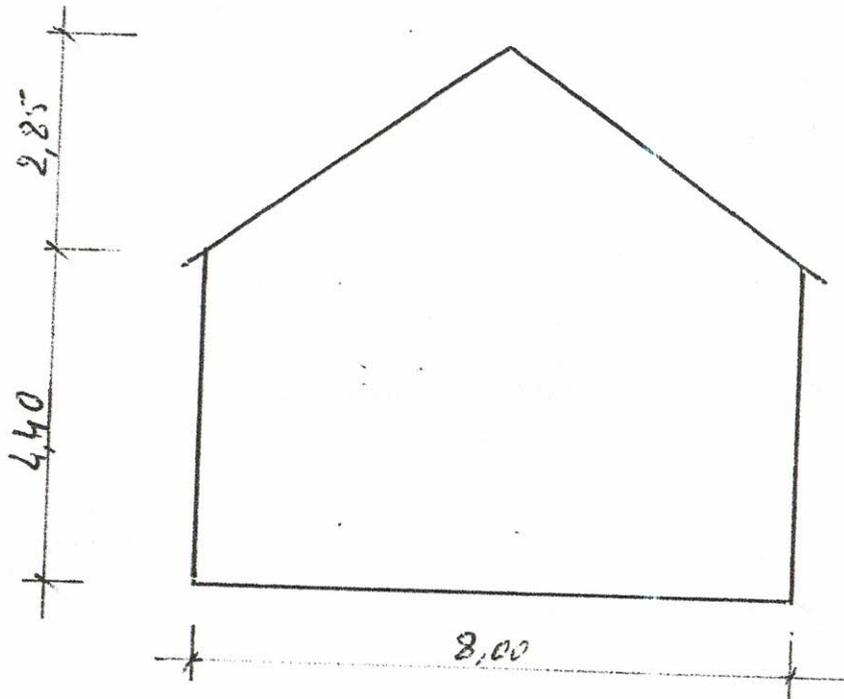


Pignon en limite de propriété

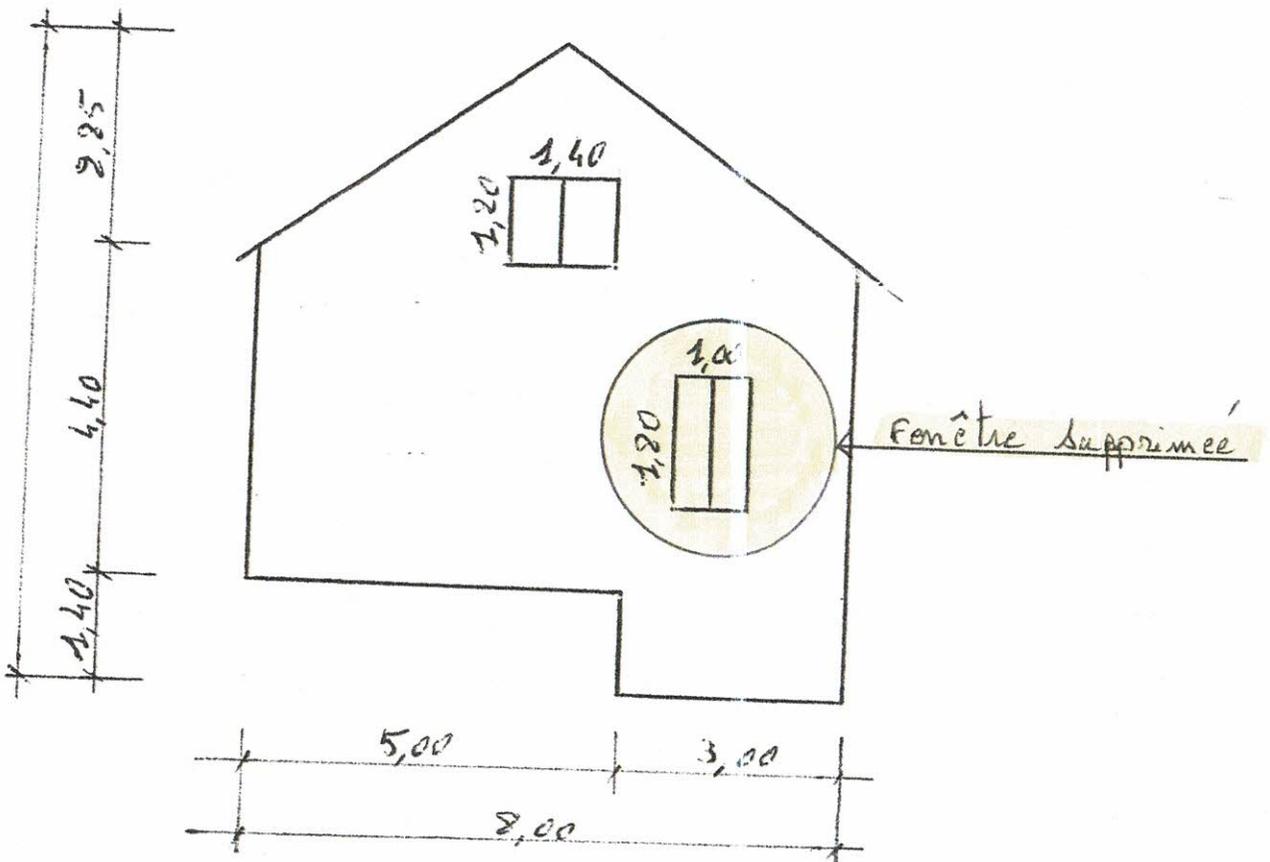
MACHON Sylvain

8 rue de Bazoume
49124 HAPLINCOURT

PIGNONS



Pignon intérieur propriété



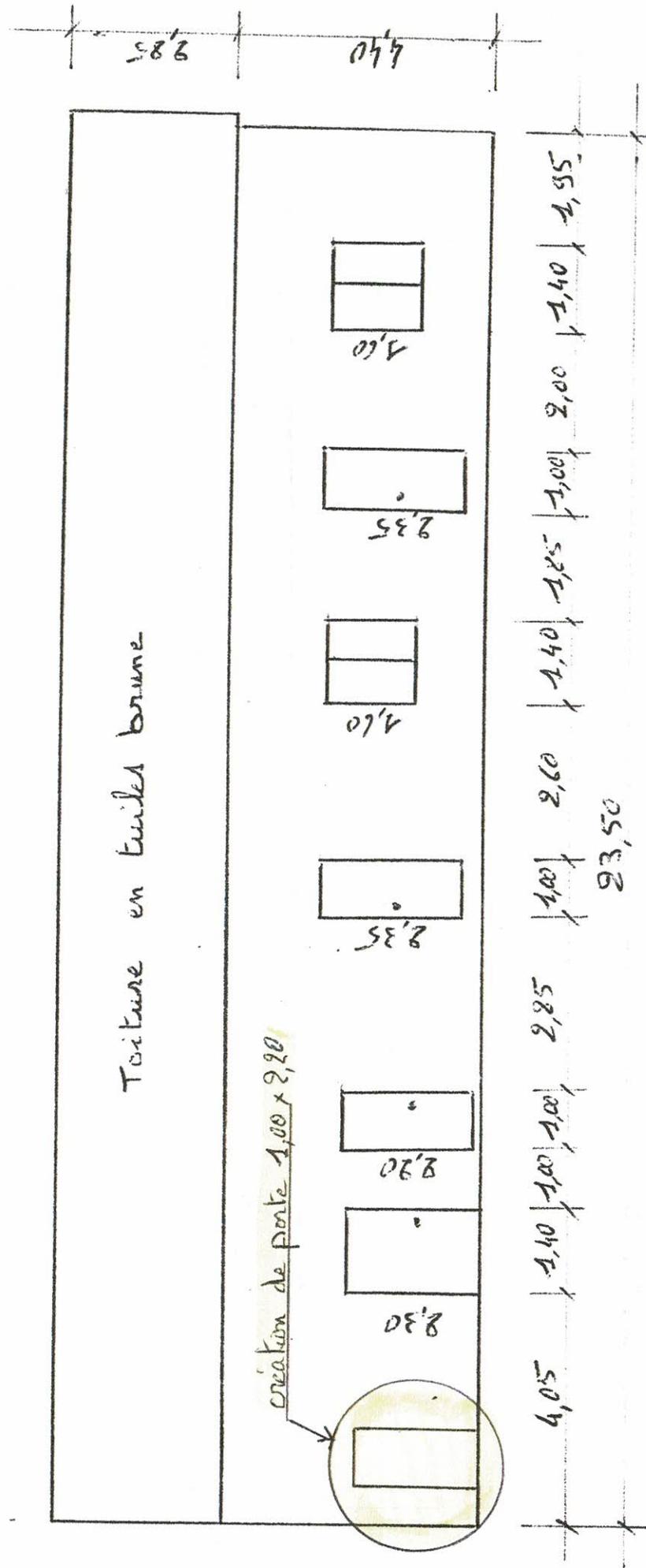
Annexe 1 - PV. 29/02/2024

Annee 1 - PV. 29/01/2024

MACHON Sylvain
8 rue de Bapume
62121. MARINCOURT

FACADE AVANT

Plan de perspective



Annexe I - PV - 2014/2014

MACHON Sylvain
2 rue de la Prairie
62126 HAPINCOURT

Façade arrière

Limite de propriété

